

Consultation concernant la révision de l'ordonnance sur la BDTA

Monsieur le directeur suppléant,

Votre courrier du 31 octobre 2012 portant sur une consultation d'une révision de l'ordonnance sur la BDTA nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Après avoir examiné le texte de révision partielle de l'ordonnance sur la BDTA, le Conseil d'Etat appuie votre proposition d'offrir la consultation gratuite et illimitée de statut de l'historique et du statut BVD des bovins.

Nous sommes d'avis que cette proposition participera à une amélioration de la traçabilité des animaux et de la prévention des épizooties. Ce qui concourra à une meilleure sécurité alimentaire et à une santé animale encore améliorée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur suppléant, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 novembre 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. GNAEGI

La chancelière,
S. DESPLAND

